



Forum of European Muslim Youth and Student Organisations

50, rue Archimède,
1000 Bruxelles,
Belgium.

Tél: +32 2 280 69 22

Fax: +32 2 280 69 23

E-mail: info@femyso.com

Website : <http://www.femyso.com>

FEMYSO

Le FEMYSO a été fondé le 1er septembre 1996. C'est une ONG internationale dont la mission est d'être une plateforme visant à permettre aux organisations musulmanes de jeunesse de se rassembler, d'échanger des informations, de gagner de l'expérience et de tirer bénéfice l'une de l'autre dans le but de travailler ensemble pour une meilleure Europe.

Le FEMYSO est aujourd'hui un réseau de 42 organisations nationales et internationales réunissant des jeunes de plus de 26 pays différents.

Ces quatre dernières années, le FEMYSO est devenu, de facto, la voix de la jeunesse musulmane en Europe. Il est régulièrement consulté à propos de problématiques concernant les Musulmans en Europe. Il a développé des liens utiles avec :

- *le Parlement Européen,*
- *le Conseil de l'Europe,*
- *les Nations Unies,*
- *le Forum Européen de la Jeunesse*
- *de nombreuses ONG actives à l'échelle européenne.*

Le FEMYSO a pour vision une Europe au sein de laquelle les Musulmans tirent fierté de leur contribution historique au développement de la société européenne au travers d'une civilisation qui a fleuri durant de nombreux siècles en Espagne, dans les Balkans, en Grèce, à Chypre, et en Italie.

Le FEMYSO s'est engagé à combattre les préjugés à tous les niveaux, de sorte que l'Europe connaisse un futur multiculturel, inclusif, et respectueux dans lequel les individus et les communautés religieuses, philosophiques, et autres pourront collaborer au développement d'une société juste, paisible et prospère.

La Convention Européenne : la contribution du FEMYSO

Les Européens musulmans que représente le FEMYSO ne sont pas indifférents aux multiples débats qui animent la Convention au sujet des valeurs de l'Union.

De nombreux Européens sont en faveur d'une mention claire des *valeurs spirituelles* comme fondatrices ou déterminantes dans la construction, si ce n'est passée ou en tout cas future, de l'Union. Cependant, nous ne sommes pas moins conscients que d'aucuns tentent d'instrumentaliser certaines de ces valeurs fantasmées dans le vain espoir d'édifier un barrage idéologique à l'adhésion de pays du Sud-Est européen, niant par là-même la présence séculaire, sur le territoire géographique de l'Europe, de communautés musulmanes (Espagne, Balkans, Pologne, Hongrie, Turquie, Ukraine,...).

Une vision romancée, voire mythologique ou mythifiée de l'Europe, ne doit pas faire oublier l'immense contribution que les Musulmans ont offerte à l'essor des sciences, des technologies, de la médecine, mais aussi de la raison, de la philosophie et de la spiritualité en Europe, au travers de huit siècles de présence en Espagne, relayés par cinq siècles de présence dans les Balkans, sous l'égide ottomane. Sur les 14 siècles de présence musulmane au monde, 13 siècles se sont passés dans le voisinage intense que permet le partage d'un même territoire géographique : l'Europe.

Ce sera donc au nom de nos valeurs partagées, au nom de l'immense héritage de la philosophie hellénistique que les Musulmans ont pu porter à des sommets sublimes auxquels sont redevables les penseurs de l'Occident chrétien, au nom de la tradition abrahamique qu'englobe et qu'assume *de facto* l'univers référentiel de l'Islam, que – de par notre connaissance tant de notre histoire commune que des valeurs fondatrices de l'Union Européenne, de par notre participation active au développement de nos sociétés européennes depuis plusieurs décennies, ainsi que de par notre profond enracinement au sein de nos sociétés européennes – nous, Européens musulmans, voulons maintenant être reconnus comme des acteurs et des contributeurs d'importance à la construction de l'Europe d'aujourd'hui et de demain.

Dès lors, quelques points capitaux nous paraissent devoir être pris en compte dans l'élaboration générale du *Traité établissant une Constitution pour l'Europe* :

1. En tant que Musulmans, nous insistons sur l'importance, en ce monde, de la Justice et de l'Egalité (non seulement entre hommes et femmes, mais aussi entre les peuples, les ethnies, les cultures, les religions, les philosophies, les langues, les modes de vie, ou encore face à la Loi, à la justice, à la politique ou à l'économie. L'égalité des chances ne doit pas se faire non plus au détriment d'une égalité dans l'accompagnement, pour ne pas dire dans les résultats). Il nous paraît évident que ces principes doivent absolument figurer dans le futur *Traité*. *Traité* qui remettra en toute occasion la dimension humaine au centre des préoccupations de l'Union.
2. Ces principes ne peuvent se concrétiser par eux-mêmes. Ils reposent sur la mise en œuvre d'une série d'autres principes auxquels nous accordons, de par notre attachement à nos Références, une importance capitale :
 - les principes de la participation de tous à la vie politique et à l'évolution des institutions, ainsi que de l'Etat de droit,
 - la liberté individuelle,
 - la liberté religieuse (individuelle, communautaire, voire institutionnelle),
 - les droits humains,
 - le juste équilibre entre le respect des valeurs individuelles et des valeurs collectives en vue d'assurer le développement harmonieux de chacun au sein de la société,
 - le droit fondamental à une éducation équilibrée, développant non seulement l'intelligence, mais aussi les différentes sensibilités et aptitudes de l'individu, tout en permettant l'apprentissage des valeurs sur lesquelles repose l'Union, dont les valeurs de respect et de droit à la différence,
 - la solidarité sociale et intergénérationnelle qui nous fait nous prononcer en faveur d'un état social calqué sur les plus hauts standards présents dans l'Union et non sur les plus bas, et refuser l'option du « tout économique » au détriment d'une cohésion sociale fondatrice d'un progrès juste auquel chacun peut prendre part à la mesure de ses capacités,
 - le respect de la famille,
 - le respect de l'environnement et l'obligation d'un développement durable intégrant la gestion raisonnée et raisonnable de l'univers comme condition *sine qua non* d'un avenir harmonieux pour les générations à venir,
 - le respect de la propriété.
3. Nous demandons encore que l'Europe se dote des moyens juridiques et légaux visant à renforcer sa présence et son poids internationaux et diplomatiques (création d'un

« Ministère » unique des Affaires étrangères de l'Union, suppression définitive du droit de veto pour toutes les affaires de l'Union en faveur de votes à majorités diversifiées en fonction des matières soumises au vote, dotation d'une force militaire unifiée).

Si l'Europe veut contribuer à l'apparition d'une alternative crédible au désordre mondial qui s'installe à l'heure actuelle, il faut qu'elle puisse développer une politique étrangère commune fondée sur des droits de l'Homme et une justice qui ne varient pas en fonction des intérêts de certains états membres de l'Union. Sans quoi, les valeurs européennes seront condamnées à être perçues comme une application cynique de doubles standards, sapant par là-même toute future possibilité de dialogue avec les peuples subissant au quotidien une certaine hypocrisie européenne existant entre les discours officiels et la réalité du terrain.

4. L'intégration en Europe se doit d'être conçue non pas comme l'acceptation et l'adhésion inconditionnelle à un modèle culturel ou civilisationnel, mais comme la pleine participation de chacun au sein d'une citoyenneté partagée, comprise en son sens le plus large de « participation à la vie de la Cité », dans le respect de la culture, des croyances ou des options philosophiques, de la langue, ainsi que du mode de vie de chaque individu.

En conséquence, nous proposons que le *Préambule de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne*, qui reconnaît *l'importance du patrimoine spirituel et moral de l'Europe*, et au sein duquel les Musulmans peuvent sans conteste se retrouver, soit intégré comme préambule au *Traité*, au cas où il ne serait pas possible de mentionner les *valeurs spirituelles* dans l'Article 2 définissant les *valeurs de l'Union*¹ (voir nos réserves ci-dessous, Article 1).

Cependant, dans un souci de justice et de plus grande ouverture, nous insistons pour que le texte du préambule soit amendé de la façon suivante : « *Consciente de ses patrimoines spirituels et moraux, l'Union...* » de sorte que la contribution de chaque culture, de chaque religion et de chaque système de valeurs à la construction de l'Europe telle que nous la connaissons aujourd'hui soit légitimement reconnue.

La mention de ces valeurs nous paraît effectivement primordiale dans la mesure où le rapport, quoique différencié, à la Transcendance est déterminant pour la majorité des Européens. La contribution d'hommes de foi et de valeurs a été décisive à chaque époque dans le rapprochement des hommes et des communautés, au-delà des ignorances, des préjugés, des haines et des différences.

Cependant, pour éviter tout faux débat, nous tenons encore à préciser que, pour nous, Musulmans, la combinaison de valeurs spirituelles ou religieuses avec le principe de laïcité ne pose en vérité aucun problème. En effet, nous sommes en faveur, au niveau européen, de l'application d'une véritable laïcité, entendue au sens de ses promoteurs originaux, comme la « *séparation de l'Eglise et de l'Etat* », mais également comme la participation à la chose publique du plus grand nombre de communautés religieuses, philosophiques, ethniques, culturelles, linguistiques, ... en tant que telles. Elle ne doit absolument pas être comprise comme la négation de la dimension spirituelle de l'Autre, comme c'est le cas aujourd'hui de certains fondamentalistes littéralistes non seulement anti-cléricaux mais également anti-religieux qui tentent d'enfermer et de confiner tout rapport à la Transcendance au sein du seul espace privé,

¹ Extrait du préambule de la Charte des Droits Fondamentaux : « [...] *Consciente de son patrimoine spirituel et moral, l'Union se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine, de liberté, d'égalité et de solidarité; elle repose sur le principe de la démocratie et le principe de l'Etat de droit. Elle place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice. [...]* »

Article 2 du Traité : les valeurs de l'Union :

« *L'Union se fonde sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, de l'état de droit, et de respect des droits de l'Homme, valeurs qui sont communes aux Etats membres. Elle vise à une société paisible pratiquant la tolérance, la justice et la solidarité* ».

par l'imposition d'une laïcité devenue une idéologie de l'a-religion toute aussi dogmatique que les maux qu'elle prétend combattre.

Nous sommes, au contraire, pour l'application d'une laïcité qui permette à chacun de s'exprimer librement, et de vivre son « être au monde et à la Transcendance » sans brimade, ni discrimination, ni contrainte, tant dans la sphère privée que publique² (et ce y compris dans les corps d'Etat). L'Etat, conçu comme une entité légale et administrative et non comme la somme de ses fonctionnaires, étant philosophiquement, religieusement et idéologiquement neutre, et veillant à la bonne harmonie ainsi qu'au respect de l'identité de chacun au sein de l'espace public, dont il fait, lui-même, partie.

La laïcité se veut être la séparation de deux entités qui ont eu pour but, à un moment donné de l'histoire, d'investir et d'assumer un même pouvoir temporel. Elle n'était pas, à l'origine, la négation de la religiosité de l'un au profit de l'irreligiosité de l'autre. Elle n'était pas non plus la négation de la référence religieuse pour ce qui est de la conduite des affaires du monde. Pourquoi le serait-elle aujourd'hui ? A chacun de déterminer les valeurs qu'il entend mobiliser pour agir sur le monde, dans le respect de celles de l'Autre et dans la recherche de la complémentarité et de la collaboration.

Nous prôtons donc, en tant qu'Européens musulmans, la nécessaire référence aux valeurs spirituelles et morales comme fondatrice de la construction de l'Europe, tout en affirmant la nécessité de la laïcité de la future Union, telle qu'elle vient d'être définie : Institutions neutres veillant à la protection de chacun, espace public ouvert à l'investissement personnel et communautaire dans le respect de la Charte des Droits Fondamentaux, de la Convention Européenne des Droits de l'Homme et de l'esprit de la laïcité.

Pour ce qui est de l'Article 1, nous proposons le texte suivant³ :

1. *Inspirée par la volonté des populations d'Europe de bâtir leur avenir commun, cette Constitution établit une Union [appelée...], au sein de laquelle les politiques des Etats membres sont coordonnées, et qui gère, sur le mode fédéral, certaines compétences communes.*
2. *L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres.*
3. *L'Union est ouverte à tous les Etats européens dont les populations partagent les mêmes valeurs, qui les respectent, et qui s'engagent à les promouvoir en commun.*

Explications : nous remplaçons par *populations* la mention des *peuples et des Etats* trop restrictive et fondée sur une idéologie sacralisante de l'Etat-Nation en voie de disparition progressive. L'Union se doit de dépasser ces visions rétrogrades de l'émanation du pouvoir pour envisager et développer une vision plus inclusive de la participation citoyenne à sa construction. Le terme *populations*, plus large, englobe également les populations allochtones sédentarisées depuis des décennies, ne faisant pourtant pas partie *stricto sensu* des *peuples* d'Europe, mais ayant pourtant plein droit de participation à la vie politique de leur Etat de résidence.

En outre, nous nous interrogeons sur la nécessité de faire appel à de telles « valeurs » pour justifier la construction et le renforcement d'une union avant tout économique et monétaire.

La mention spécifique de ces valeurs soulève plusieurs problèmes : tout d'abord, intégrer de telles valeurs dans une Constitution fait courir le risque de les transformer en un carcan

² Dans le respect de l'Article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

³ Article 1: Etablissement de l'Union :

1. *Inspirée par la volonté des peuples et des Etats d'Europe de bâtir leur avenir commun, cette Constitution établit une Union [appelée...], au sein de laquelle les politiques des Etats membres sont coordonnées, et qui gère, sur le mode fédéral, certaines compétences communes.*
2. *L'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres.*
3. *L'Union est ouverte à tous les Etats européens dont les peuples partagent les mêmes valeurs, qui les respectent, et qui s'engagent à les promouvoir en commun.*

qui pourrait être problématique dans le cadre de la gestion efficace d'une diversité unique au monde. Ensuite, certains essayent d'accaparer ces valeurs pour tenter d'exclure des états supposés essentiellement extrinsèques à ce monde de valeurs. Par ailleurs, l'acceptation d'un Etat se ferait en fonction de la conformité de cet Etat à ces dites valeurs : qui jugera de la (non)conformité de cet Etat à ces valeurs et en fonction de quels critères ?

L'évocation de telles valeurs, d'ailleurs définies de manière floue (voir Article 2), dans une Constitution ne manquera pas de soulever de vifs problèmes à l'avenir. Laisser le choix de l'acceptation d'un autre état à un referendum des populations des Etats membres nous semblerait être un processus plus démocratique et moins susceptible d'arbitraire.

Pour ce qui est de l'Article 2, nous proposons le texte suivant :

L'Union se fonde sur les principes de justice, de démocratie et d'Etat de droit ainsi que, sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, d'égalité et de respect des droits de l'Homme, valeurs qui sont communes aux Etats membres. Elle vise à une société paisible par la pratique du respect, de la justice, de la justice sociale et de la solidarité.

Explications : la justice ne doit pas seulement être une visée pour l'Europe, elle doit être le premier de ses principes. Quelques fois, des tyrans revendiquent la justice comme visée. En réalité, cependant, ils font preuve d'une extrême injustice.

La démocratie et l'Etat de droit ne sont pas que des valeurs, ce sont avant tout des principes qui ont toujours été sous-jacents au projet de la construction européenne. Les mettre en avant leur confère ainsi une portée déterminante.

Nous ajoutons à la liste des valeurs la notion d'*égalité*, fondamentale en Islam.

Nous remplaçons le terme *tolérance*, discriminant et négatif, par le terme *respect*, car la tolérance de la différence n'est pas une acceptation de la différence, c'est la supporter sans même la considérer. Le respect de la différence, c'est accepter la différence pour ce qu'elle est en elle-même. Entre ces deux notions, il y a une nuance de taille. Le *respect* permet au Musulman et au non Musulman, ainsi qu'à tout qui est différent, de se sentir chez lui, en Europe, tandis que la *tolérance* fait ressentir à l'autre qu'il est un perpétuel étranger auquel on daigne, par condescendance, faire une petite place.

Nous avons remplacé *pratiquant* par *par la pratique de* pour être en accord avec la version anglaise du texte. La différence de sens est cependant importante (cf. *Its aim is a society at peace, through the practice of respect, justice, social justice and solidarity*).

La justice sociale doit être clairement indiquée comme une des visée (ou *un des outils*, si l'on retient la modification ci-dessus) de l'Union et pas seulement comme un de ses objectifs (voir Article 3).

Pour ce qui est de l'Article 3, nous proposons le texte suivant⁴ :

⁴ Article 3 : les objectifs de l'Union :

1. Le but de l'Union est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples.

2. L'Union œuvre pour une Europe du développement durable fondée sur une croissance économique équilibrée et la justice sociale, dans le cadre d'un marché unique et d'une union économique et monétaire, visant le plein emploi et générant de hauts niveaux de compétitivité et de hauts niveaux de vie. Elle promeut la cohésion économique et sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la protection de l'environnement et la protection sociale et favorise le progrès scientifique et technique, notamment la découverte de l'espace. Elle encourage la solidarité entre les générations et entre les États et l'égalité des chances pour tous.

3. L'Union forme un espace de liberté, de sécurité et de justice à l'intérieur duquel ses valeurs communes sont cultivées et la richesse de sa diversité culturelle respectée.

4. Pour défendre l'indépendance et les intérêts de l'Europe, l'Union s'efforce de promouvoir ses valeurs dans le reste du monde. Elle contribue au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits des enfants, au strict respect des engagements de droit international, ainsi qu'à la paix entre les États.

1. *Le but de l'Union est de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples.*
2. *L'Union œuvre pour une Europe du développement durable fondée sur la justice sociale et une croissance économique équilibrée, dans le cadre d'un marché unique et d'une union économique et monétaire, visant le plein emploi et générant de hauts niveaux de compétitivité et de hauts niveaux de vie. Elle promeut la cohésion sociale et économique, l'égalité entre les hommes et les femmes ainsi que la protection de l'environnement et la protection sociale et favorise le progrès scientifique et technique, notamment la découverte de l'espace. Elle promeut la solidarité entre les générations et entre les États et l'égalité des chances pour tous.*
3. *L'Union forme un espace de liberté, de sécurité et de justice à l'intérieur duquel ses valeurs communes sont cultivées et la richesse de sa diversité culturelle et religieuse respectée, grâce à une éducation globale équilibrée.*
4. *Pour défendre l'indépendance et les intérêts de l'Europe, l'Union s'efforce de promouvoir ses valeurs dans le reste du monde. Elle contribue au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits des enfants, au strict respect des engagements de droit international, ainsi qu'à la paix entre les États.*
5. *Ces objectifs sont poursuivis par des moyens appropriés, en fonction des compétences que la présente constitution confère à l'Union à cet effet.*

Explications : Par deux fois, nous préférons faire d'abord référence à l'aspect social du développement de l'Union : concernant la justice et la cohésion. Le primat économique a été le fondement de l'Union jusqu'à présent. Il serait bon que l'Europe affirme enfin clairement sa volonté de promouvoir un développement alternatif où chaque acteur peut s'épanouir sans que cela ne se fasse au détriment d'un autre, et ce dans le respect de l'initiative de chacun.

L'Union ne doit pas seulement encourager la solidarité et l'égalité des chances, elle doit d'abord les promouvoir et soutenir leur mise en pratique.

L'Europe ne se caractérise pas uniquement par une diversité culturelle, mais aussi par une diversité religieuse qu'il importe de signaler, car religion et culture ne sont pas synonymes. Même si elles recouvrent des espaces et des champs communs, leurs buts, leurs finalités et leurs modalités sont néanmoins très différentes.

Nous pensons également qu'il est impératif de faire référence à une éducation globale équilibrée comme l'un des outils principaux pour ce qui est d'assurer la transmission et la mise en œuvre de ces valeurs auprès de tous les citoyens de l'Union.

Conscient du fait que cette contribution aux travaux de la Convention Européenne est la seule, jusqu'à présent, à provenir d'une organisation européenne et musulmane, le FEMYSO veut réitérer notre volonté de participer pleinement à tous les processus présents et futurs visant à l'élaboration d'une société européenne paisible, multiculturelle, multiconfessionnelle, inclusive, respectueuse et ouverte à l'Autre. En outre, cette société européenne que nous appelons de nos vœux, devra avoir pour but de conférer à l'Homme sa juste place – et ce au nom de notre relation à Dieu, et en collaboration sincère et sereine avec d'autres systèmes de valeurs ou de pensée – et d'éviter à l'avenir tout conflit destructeur.

FEMYSO

5. *Ces objectifs sont poursuivis par des moyens appropriés, en fonction des compétences que la présente constitution confère à l'Union à cet effet.*